Nations Unies S/2005/631

Conseil de sécurité

Distr. générale
6 octobre 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1542 (2004) du 30 avril 2004, dans laquelle le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été établi, et de la résolution 1608 (2005) du 22 juin 2005, par laquelle ce mandat a été prorogé jusqu'au 15 février 2006. Il décrit les principaux faits nouveaux intervenus depuis la publication de mon rapport du 13 mai 2005 (S/2005/313) jusqu'au 29 septembre, l'accent étant particulièrement mis sur les questions visées dans la résolution 1608 (2005).

II. Aspects politiques

2. Au cours de la période considérée, le Gouvernement de transition et la MINUSTAH ont été confrontés à de graves difficultés sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité. Le processus électoral a néanmoins progressé. Les partis, les candidats et les électeurs inscrits représentaient un spectre relativement large de l'opinion publique haïtienne, ce qui renforçait la crédibilité du processus électoral et les possibilités de tenir un vaste débat sur l'avenir d'Haïti. Toutefois, le bon déroulement du processus se heurte à d'importants obstacles d'ordre technique et le dialogue politique demeure à l'état embryonnaire.

A. Évolution de la situation politique

3. Le Gouvernement de transition a continué d'être en butte à de graves difficultés dans des domaines essentiels, tels que la sécurité, les droits de l'homme et les conditions de vie, ainsi qu'aux critiques de divers secteurs de la société. Face à cette situation, le Premier Ministre, M. Gérard Latortue, a organisé une série de réunions à huis clos avec les dirigeants politiques et le secteur privé en vue d'élaborer une stratégie pour combattre la violence des bandes armées et de renforcer la confiance dans le Gouvernement de transition et dans le processus électoral. En outre, le 25 juin, le Conseil des sages a présenté au Gouvernement de transition un plan de campagne définissant brièvement les priorités qui permettraient de continuer de s'engager avec succès dans la voie de la transition : sécurité publique, justice, élections, gouvernance politique et mesures économiques.

05-53361 (F) 071005 101005

4. Après des mois de controverse suscitée par le sentiment croissant d'insécurité ainsi que le traitement à accorder à des personnalités très en vue associées à Fanmi Lavalas, en particulier l'ancien Premier Ministre, M. Yvon Neptune, le Ministre de la justice et de la sécurité publique a démissionné le 14 juin. Un nouveau cabinet, comprenant de nouveaux ministres de la justice et de la sécurité publique, de l'intérieur et des affaires sociales, a été formé le 22 juin. Par la suite, un nouveau Directeur général de la Police nationale haïtienne (PNH) a été nommé le 18 juillet.

5. Malgré les efforts du Gouvernement de transition, les institutions de l'État sont demeurées généralement fragiles. Faute de ressources, les autorités locales ont toujours du mal à s'acquitter de leurs fonctions, ce qui nuit à la crédibilité de l'État. Dans certaines régions, les autorités locales qui avaient été dissoutes sont restées en place contrairement aux instructions du Ministère de l'intérieur (voir S/2005/313, par. 28).

6. Les tensions politiques et les problèmes de sécurité ont atteint leur paroxysme lorsque le journaliste et poète de renom, Jacques Roche, a été retrouvé assassiné le 14 juillet, quatre jours après son enlèvement. Certains représentants du Gouvernement, de même que le Conseil des sages ont condamné cet acte dans des déclarations publiques qui ont été généralement interprétées comme accusant des membres de Fanmi Lavalas d'être impliqués dans cet assassinat et préconisant l'interdiction de ce parti. Les enquêtes menées par la MINUSTAH et la PNH sur cet enlèvement et cet assassinat donnaient à penser que le crime avait des motivations politiques mais n'avaient pas permis d'en établir la responsabilité de manière concluante.

7. La présence du père Gérard Jean-Juste, militant de Fanmi Lavalas, aux obsèques de M. Roche le 21 juillet a provoqué une vive réaction dans la foule. Pour assurer sa protection, la MINUSTAH l'a emmené dans un commissariat de police où il a été ultérieurement arrêté et inculpé par un juge d'instruction pour avoir participé à l'enlèvement et à l'assassinat de M. Roche. Le 31 août, le père Jean-Juste a été transféré à l'annexe du pénitentiaire national où M. Neptune et l'ancien Ministre de l'intérieur, M. Jocelerme Privert, demeurent détenus, la MINUSTAH surveillant leur détention et assurant la sécurité des lieux.

8. Les partis politiques ont intensifié leurs activités pendant la période précédant les élections. La MINUSTAH a organisé une série de rencontres entre les partis politiques en vue de créer un climat favorable au processus électoral. La première, tenue les 11 et 12 mai, a réuni 36 dirigeants politiques qui ont débattu des questions liées à la gouvernance, au processus de transition et à la détention provisoire prolongée. Le 17 mai, les chefs de 34 partis politiques ont signé la Déclaration de Port-au-Prince contre la corruption qui préconisait l'établissement d'un code de déontologie à l'intention des partis politiques. Les signataires se sont aussi engagés à mener une campagne électorale franche et honnête et à créer une commission parlementaire pour examiner les cas de corruption lors de la prochaine session du Parlement.

9. Une nouvelle mesure a été prise le 14 juin lorsque 17 partis politiques, dont des sections de Fanmi Lavalas, ont signé un code de conduite électorale interdisant le recours à la violence dans la recherche du pouvoir politique. Les 25 et 26 juillet, la MINUSTAH, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement de transition ont organisé à l'intention d'une soixantaine de

dirigeants politiques un atelier au cours duquel ont été examinées les principales questions de gouvernance.

10. LA MINUSTAH a également encouragé les femmes à participer au processus électoral. Du 3 au 8 juillet, elle a organisé un stage de formation sur les femmes et l'exercice du pouvoir à l'intention des candidates potentielles lors des prochaines élections. Le 25 août, la MINUSTAH, agissant de concert avec une organisation non gouvernementale locale, a inauguré une émission de radio hebdomadaire visant à mieux informer à la fois les candidates et les électeurs.

11. Sous les auspices de l'Institut supérieur de formation politique et sociale et avec le concours du Gouvernement norvégien, 12 partis politiques ont signé le 27 septembre un pacte de stabilité et de gouvernabilité. Ce pacte engage ses signataires à coopérer avant et après les élections pour faire en sorte que les principales tâches soient entreprises dans un esprit de collaboration.

12. Le processus de dialogue national a progressé lentement pendant la période considérée. La désignation des membres du secrétariat technique et du comité directeur du dialogue national par la Commission préparatoire, composée de 12 membres, s'est poursuivie. La Commission a tenu plusieurs réunions avec divers secteurs de la société et partis politiques, ainsi que la communauté internationale pour examiner le mécanisme et le processus de dialogue national. Plusieurs partis politiques ont pris l'initiative de désigner des candidats pour siéger au comité directeur.

B. Préparation des élections

13. Le Conseil électoral provisoire a modifié les dates précédemment envisagées et annoncé au début du mois de septembre que les élections législatives et présidentielles auraient lieu le 20 novembre et le 3 janvier (premier et deuxième tours respectivement) et les élections locales/municipales le 11 décembre. Toutefois, le Gouvernement de transition n'a pas encore promulgué ce calendrier qui a été critiqué publiquement comme étant irréaliste. Le Premier Ministre, M. Gérard Latortue, a prié le Conseil électoral provisoire de revoir ledit calendrier avec l'aide de la MINUSTAH, compte tenu de la nécessité de respecter la disposition constitutionnelle selon laquelle le Président devrait prendre ses fonctions le 7 février 2006, et, le cas échéant, d'y apporter des aménagements.

14. Après quelques difficultés au départ, l'inscription des électeurs, dans laquelle l'Organisation des États américains (OEA) joue un rôle de premier plan, a beaucoup progressé. Au 29 septembre, plus de 2,9 millions de personnes, soit plus de 70 % des 4 millions d'électeurs habilités à voter, étaient inscrites sur les listes électorales. La date limite des inscriptions a été reportée quatre fois, tout récemment jusqu'au 30 septembre. L'OEA, avec le concours de la MINUSTAH, a ouvert dans tout le pays 450 bureaux d'inscription, dont plusieurs bureaux itinérants.

15. Le Conseil électoral provisoire a approuvé l'inscription de 45 partis politiques et de 32 candidats présidentiels représentant des tendances politiques très diverses. L'un de ces candidats à la présidence, M. Marc Bazin, représente une coalition électorale regroupant un vaste secteur de Fanmi Lavalas et son propre parti. De même, un autre candidat approuvé, l'ancien Président René Préval, sort des rangs de

Lavalas, de sorte que les chances d'avoir des élections ouvertes à tous étaient infiniment plus grandes.

16. Dix candidats potentiels dont les candidatures on été rejetées par le Conseil électoral provisoire ont déposé des plaintes pour contester cette décision. C'est notamment le cas de Gérard Gilles de Fanmi Lavalas et de l'ancien Premier Ministre, Jean-Marie Cherestal, qui sort des rangs de Lavalas.

17. Le cadre législatif du processus électoral laisse toujours à désirer. Malgré les conseils de la MINUSTAH, le Gouvernement de transition n'a pas encore apporté les modifications nécessaires au décret électoral du 11 février (voir S/2005/124, par. 28). En outre, il demeure difficile de garantir que le processus politique n'est pas vicié par des candidats que le public considère généralement comme des criminels ou étroitement associés à des gangs ou à des actes de violence criminelle. Cette situation est exacerbée par le soupçon que les campagnes électorales sont financées, au moins en partie, par des fonds d'origine douteuse. Il importe que les institutions haïtiennes s'attaquent sérieusement à ce problème.

18. En outre, la capacité du Conseil électoral provisoire d'organiser et d'administrer les élections dans les délais prescrits continue de poser problème. Les préparatifs électoraux se sont poursuivis plus lentement que prévu et plusieurs graves difficultés d'ordre technique vont surgir. Bien que le Conseil d'administration du Conseil électoral provisoire ait été rétabli le 9 août 2005, ce dernier continuait de souffrir de graves faiblesses structurelles et opérationnelles qui faisaient sérieusement douter de sa capacité de constituer un secrétariat complet et de respecter des échéances extrêmement importantes. Le temps mis pour déterminer l'emplacement et le nombre de bureaux de vote, de même que l'adoption tardive du calendrier électoral, ont empêché d'achever les plans relatifs à la logistique et à la sécurité lors des élections.

19. Dans ce contexte, la MINUSTAH et l'OEA ont établi une liste de 10 décisions et mesures essentielles que les autorités haïtiennes devaient prendre d'urgence. Il s'agissait notamment de doter le Conseil électoral provisoire d'une structure exécutive efficace et de professionnels à Port-au-Prince et ailleurs; de confirmer le calendrier électoral et de prendre les mesures requises par la loi dans les délais prescrits; de réviser le décret électoral, comme indiqué plus haut; et de déterminer l'emplacement et le nombre de bureaux de vote. À ce jour, les autorités nationales n'ont pleinement mis en œuvre aucune de ces mesures. Pour faire en sorte que les élections aient lieu selon le calendrier arrêté, il est impératif de rendre le Conseil électoral provisoire mieux à même de prendre des décisions rapides et judicieuses. Toutefois, comme les autorités nationales n'ont jusqu'ici pas réussi à mettre en œuvre les 10 mesures prioritaires, la MINUSTAH devra peut-être jouer un rôle plus actif dans le processus électoral et apporter un soutien logistique et opérationnel allant au-delà de celui qui avait été prévu initialement. Dans cette éventualité, la Mission aura besoin de ressources supplémentaires.

20. Le déficit de ressources financières nécessaires pour les élections se chiffre actuellement à 4,1 millions de dollars, sur un budget de 60,7 millions de dollars, du fait de l'insuffisance des contributions et des fluctuations monétaires touchant les contributions versées en euros. La prolongation de la période d'inscription sur les listes électorales et les aménagements au calendrier électoral auront pour effet de gonfler encore les dépenses.

21. La présence d'observateurs internationaux et locaux sera un facteur déterminant qui devrait permettre de prévenir, signaler et corriger les irrégularités. Au cours de la période considérée, plusieurs organisations internationales et pays se sont déclarés prêts à déployer des observateurs électoraux et certains ont déjà commencé à le faire. Il convient de noter que les ressources opérationnelles nécessaires pour le processus électoral limiteront la capacité de la MINUSTAH d'apporter un soutien logistique aux observateurs ou d'assurer leur sécurité et qu'une assistance bilatérale sera donc nécessaire.

III. Sécurité

22. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité s'est améliorée en Haïti. Toutefois, la possibilité d'une recrudescence de la violence subsiste et il sera indispensable d'être prêt à tout moment à faire face à cette éventualité, en particulier pendant la période électorale si l'on veut maintenir les acquis. Entre-temps, il est essentiel de poursuivre les efforts pour consolider l'état de droit en Haïti. La constitution d'une cellule d'analyse conjointe a permis à la Mission d'accroître considérablement sa capacité d'analyse et d'échange d'informations mais elle n'arrivait toujours pas à obtenir des renseignements tactiques fiables.

A. Situation et activités dans le domaine de la sécurité

23. Dans la plupart des régions, la situation en matière de sécurité demeurait précaire mais généralement stable, peu d'incidents ayant été signalés. Toutefois, à Port-au-Prince, la montée de la violence et de la criminalité, notamment la multiplication des enlèvements, a suscité une vive inquiétude au sein de la population en mai et en juin. Face à cette vague de violence, la MINUSTAH et la PNH ont monté avec succès plusieurs opérations de sauvetage de personnes enlevées et un grand nombre de ravisseurs suspects ont été arrêtés. Les interventions de l'armée et de la police, de même que les opérations visant des chefs de bande, se sont multipliées dans les quartiers où sévissent les gangs.

24. Le 1er juin, un groupe d'hommes armés a mis le feu au marché principal de Port-au-Prince, Tête Bœuf, faisant 17 morts et causant des dégâts importants. En juin, 59 enlèvements ont été signalés à Port-au-Prince (42 en juillet, 38 en août et 21 du 1er au 27 septembre). Les motifs ou le choix des victimes ne sont pas clairs, les citoyens issus de toutes les couches sociales et économiques étant pris pour cibles.

25. Le 6 juillet, la MINUSTAH a monté une opération de vaste envergure à Cité Soleil en vue d'appréhender et de traduire en justice un chef de bande bien connu, Emmanuel Wilmer. Elle a dû faire face à des tirs nourris et l'on pense que Wilmer et quatre de ses acolytes ont été tués au cours de cette opération. Bien que la Mission ait pris des précautions pour épargner les civils, vu le caractère urbain et fortement peuplé du quartier, il semble que des civils aient été pris sous les feux croisés. La MINUSTAH n'a pu vérifier les informations faisant état de victimes parmi les civils compte tenu de la violence de la riposte armée des compagnons de M. Wilmer, qui ont obligé ses hommes à battre en retraite. Selon des informations non confirmées mais nombreuses émanant de la PNH et d'autres sources, on a vu des gangs tuer des civils après l'opération. La brigade spéciale d'enquête de la MINUSTAH mène

actuellement une enquête sur ces actes de représailles ainsi que sur les allégations selon lesquelles la Mission aurait fait un usage excessif de la force. La précarité de la situation à Cité Soleil a compliqué l'enquête.

26. En revanche, la sécurité à Bel-Air, autre point chaud, s'est considérablement améliorée. En juillet, la MINUSTAH a établi une présence permanente chargée de la sécurité, puis a rouvert les commissariats de la PNH dans la zone. Des bandes armées ont été expulsées de Bel-Air où, après une longue période de désordre, la situation a commencé à redevenir normale.

27. Il importe que ces opérations de sécurité et les mesures analogues qui seront prises à l'avenir soient suivies de secours rapides et efficaces et de projets de développement ainsi que d'une expansion des activités de désarmement, démobilisation et réinsertion. Toutefois, le fait que les partenaires d'exécution en mesure d'opérer dans cette zone et les agents de l'État disponibles sont relativement peu nombreux de même que l'insécurité qui limite la mobilité, en particulier à Cité Soleil et aux alentours continuent d'entraver ces efforts.

28. Avec le déploiement d'un bataillon jordanien et d'une compagnie sri-lankaise, qui seront opérationnels en octobre, il ne manquera à la composante militaire de la MINUSTAH qu'une seule compagnie par rapport aux effectifs autorisés dans la résolution 1608 (2005) du Conseil de sécurité. Une nouvelle base sectorielle est actuellement créée à Port-au-Prince pour permettre à la Mission de renforcer ses capacités opérationnelles et d'établir une présence permanente chargée d'assurer la sécurité dans le secteur de Cité Soleil.

29. Les membres de la police de la MINUSTAH sont actuellement redéployés afin d'appuyer au maximum le processus électoral. La composante police a été renforcée en août avec le déploiement d'une unité de police constituée de 85 Sénégalais. Une huitième unité de police constituée du Nigéria devrait être déployée en octobre. On s'efforce aussi de trouver les officiers de police qui manquent encore, la priorité étant donnée, dans la mesure du possible, aux officiers francophones.

30. Haïti est une plaque tournante pour le trafic de drogues et d'armes. Les activités illégales associées à ce trafic détruisent le tissu politique, social et économique du pays. Une assistance bilatérale sera absolument essentielle pour réduire cette menace. Pour sa part, la MINUSTAH évalue actuellement la nécessité de déployer des avions d'observation spécialisés pour mener des opérations de surveillance et de patrouille dans les zones frontalières et côtières, qui sont généralement inaccessibles.

B. Sécurité pendant le processus électoral

31. Le 27 septembre, sept hommes armés ont pénétré dans le centre d'inscription de Savanette dans la province centrale, où il ont volé du matériel. Sinon, seuls des incidents mineurs ont marqué le processus électoral depuis le lancement des opérations d'inscription des électeurs le 25 avril. Il s'agissait notamment d'altercations entre des personnes faisant des queues interminables dans les centres d'inscription, de voies de fait mineures contre des gardes électoraux ainsi que du vol et de la destruction de matériel. Toutefois, les risques de violence pourraient se multiplier pendant la campagne électorale, éventualité dont la MINUSTAH tiendra compte dans ses activités de planification.

32. La MINUSTAH a établi un plan de sécurité des opérations électorales définissant les responsabilités et les dispositions de sécurité pendant les élections et les jours qui précéderont. Les équipes intégrées de l'ONU à l'intérieur des régions assureront la coordination sous l'autorité générale d'un centre intégré de surveillance des élections. Les renforts de l'armée et de la police mis à la disposition de la MINUSTAH viendront s'ajouter aux membres de la PNH et aux 3 600 assistants locaux chargés de la sécurité électorale (voir S/2005/313, par. 10). Il reste que la période électorale risque d'être tendue et que les forces de sécurité seront sollicitées au maximum.

C. Désarmement, démobilisation et réinsertion

33. Pendant la période considérée, la menace posée par les membres des anciennes forces armées a diminué à la suite de la mort, le 9 avril, du chef militaire autoproclamé, Ravix Rémissainthe (voir S/2005/313, par. 16). La MINUSTAH a continué de s'efforcer de persuader des groupes d'anciens soldats de déposer volontairement leurs armes mais en vain. Les anciens militaires continuent d'être intéressés essentiellement par les indemnités et pensions offertes par le Gouvernement de transition et par des emplois dans le secteur public, surtout dans la Police nationale ou dans une armée reconstituée. S'agissant des indemnités, le Bureau de gestion des militaires démobilisés, créé par le Gouvernement de transition, a annoncé qu'il avait effectué le premier de trois versements à 90 % des anciens soldats mais qu'il n'avait pas encore réuni les ressources nécessaires pour procéder à de nouveaux versements.

34. La MINUSTAH a multiplié les contacts avec des éléments proches d'autres groupes armés. Plusieurs séries de négociations ont eu lieu dans les taudis de Port-au-Prince et dans des localités en dehors de la capitale. On avait espéré une percée à Bel-Air à la suite de l'opération menée le 6 juillet à Cité Soleil, plusieurs responsables communautaires ayant indiqué à la MINUSTAH que des membres de groupes armés étaient prêts à remettre leurs armes. Il s'est avéré toutefois que nombre d'entre eux hésitent à le faire tant qu'ils n'auront pas l'assurance que la Police nationale ou des bandes armées rivales ne les attaqueront pas. La Commission nationale de désarmement, avec le concours de la MINUSTAH, établit actuellement des modalités précises pour négocier des critères détaillés définissant les conditions à remplir afin de pouvoir bénéficier du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

35. En attendant, la MINUSTAH et le PNUD ont commencé à exécuter des projets communautaires visant à offrir divers moyens de subsistance permettant de réduire la violence dans les taudis et à investir dans le renforcement des capacités de réinsertion d'ancien délinquants armés. Ils sont aussi en train de créer une base de données qui aidera à gérer le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion en contrôlant les armes à feu et la situation des personnes ayant bénéficié de mesures de réinsertion. Cette base constituera aussi le fondement d'un mécanisme efficace de contrôle des armes à feu susceptible d'aider les autorités à gérer le problème de la possession d'armes.

D. État de droit

36. L'absence d'institutions chargées de faire respecter la loi qui soient à la fois solides et professionnelles demeurait l'un des plus graves problèmes en Haïti. On était particulièrement préoccupé par les fautes graves qui auraient été systématiquement commises par des officiers de la PNH, notamment leur participation présumée à l'exécution sommaire d'au moins neuf personnes le 20 août lors d'un match de football dans le quartier de Martissant à Port-au-Prince. La MINUSTAH mène sa propre enquête et apporte une assistance à la PNH dans ses efforts pour enquêter sur cet incident. La Mission a établi un rapport préliminaire sur cette affaire, qui a été remis à l'Inspection générale de la PNH.

37. La MINUSTAH aide la PNH à élaborer un plan de réforme sur la base d'un mémorandum d'accord entre les autorités haïtiennes et la Mission, dont l'objectif sera de renforcer à la fois le professionnalisme et les compétences techniques des officiers de police et d'arrêter à cet effet des procédures de contrôle et de certification. Dans un premier temps, la MINUSTAH et la PNH ont commencé à enregistrer provisoirement les officiers de la Police nationale dans le cadre d'un projet pilote lancé à Jacmel au début du mois de septembre. Au 29 septembre, 209 officiers et 158 armes avaient été enregistrés.

38. Le 20 septembre, 778 officiers, dont 35 femmes et 148 anciens membres des forces armées, ont achevé leur formation à l'École de police. Un nouveau programme, mis au point avec le concours de la MINUSTAH, comporte des éléments ayant trait à la protection des enfants et à la sensibilisation au VIH. Depuis mars 2004, 1 546 officiers ont reçu un diplôme de l'École de police. Le programme officiel est complété par des conseils sur le terrain fournis par plus de 410 officiers de police de la MINUSTAH, qui accompagnent les officiers de la PNH et leur apportent un appui opérationnel dans leurs activités quotidiennes ainsi que par une formation spécialisée en cours d'emploi dans 46 commissariats de police de la PNH.

39. Le système judiciaire continue de présenter de graves lacunes d'ordre technique qui sapent la confiance du public. La détention prolongée de l'ancien Premier Ministre, M. Yvon Neptune, dont le renvoi en jugement a été récemment annoncé publiquement, était généralement considérée comme symptomatique de l'ingérence de protagonistes politiques dans le fonctionnement du système judiciaire. De plus, la libération récente de Louis Jodel Chamblain, commandant en second du Front révolutionnaire pour l'avancement et le progrès d'Haïti, groupe paramilitaire, condamné par défaut pour sa participation à divers crimes en 1993 et 1994, a compromis la crédibilité du système judiciaire.

40. Depuis un mois et demi, les autorités haïtiennes ont commencé à s'attaquer aux problèmes de l'administration de la justice et de la détention. Le Ministre de la justice a publié un plan de travail pour le second semestre de 2005, qui contient 12 domaines d'action prioritaires. Le Président Boniface Alexandre et le Ministre de la justice se sont tous deux déclarés favorables à l'adoption de décrets établissant l'indépendance des juges. Deux projets de décret relatifs au statut de l'école de la magistrature et du Conseil supérieur des magistrats sont à l'étude. En outre, le Gouvernement de transition a créé une commission nationale spéciale chargée des questions de détention provisoire prolongée, ainsi qu'une commission d'examen des détentions à Port-au-Prince; il a également entrepris la rénovation des prisons de

Hinche et de Mirebalais et tenu les premiers procès avec jury depuis deux ans à Gonaïves, Hinche, Les Cayes et Fort Liberté.

41. La MINUSTAH formule actuellement une série de recommandations sur la manière dont la Mission et l'ensemble de la communauté internationale pourraient contribuer à renforcer le système judiciaire et pénitentiaire, notamment sur la base des conclusions d'une équipe consultative en matière de justice criminelle, qui a été déployée en juin. Ces recommandations s'inspireront des enseignements tirés des engagements antérieurs en Haïti, y compris la nécessité d'une approche équilibrée en vue de renforcer simultanément les institutions policières, judiciaires et pénitentiaires.

IV. Droits de l'homme

42. Tant la violence criminelle que la faiblesse des institutions évoquées plus haut ont continué de nuire au respect des droits de l'homme de la population haïtienne. La MINUSTAH s'emploie à développer les capacités locales, notamment en offrant une formation et des conseils aux organismes locaux de défense des droits de l'homme tout en continuant de surveiller le respect de ces droits sur le terrain.

43. Dans la poursuite de ces objectifs, la MINUSTAH a documenté de nombreux cas d'arrestation illégale, de mauvais traitements et de détention provisoire prolongée. En juillet 2005, 93 % des détenus étaient en détention provisoire, et ce chiffre pourrait être maintenant encore plus élevé. Si les opérations de la PNH se sont intensifiées vers la fin de la période considérée, les autorités de police et les autorités judiciaires n'ont pas à ce jour achevé les enquêtes nécessaires pour obtenir les mandats d'arrêt voulus ni pour mettre en accusation, inculper et poursuivre les auteurs présumés de crimes. La MINUSTAH a reçu des informations crédibles selon lesquelles des éléments de la PNH ont participé à plusieurs exécutions sommaires, notamment lors des assassinats de Martissant visés plus haut, ainsi qu'à d'autres actes de banditisme et de violence. Au cours des trois derniers mois, la Brigade spéciale d'enquête de la MINUSTAH a enquêté sur au moins quatre affaires concernant des exécutions sommaires présumées. En outre, dans certains cas de fautes de conduite graves de la part des officiers de police, les mesures disciplinaires prises ont permis à ces officiers d'échapper à une enquête officielle et à des poursuites judiciaires. Le Conseil supérieur de la Police nationale a accepté la création d'une commission mixte d'enquête sur les atteintes aux droits de l'homme. La police de la MINUSTAH s'emploie actuellement à mettre au point une stratégie d'application.

44. D'une manière générale, les résidents du centre de Port-au-Prince et de ses bidonvilles fortement peuplés continuent d'être soumis, dans leur vie quotidienne, à des actes fréquents de violence, d'agression sexuelle, d'extorsion, de harcèlement et d'intimidation de la part de bandes armées. Selon des informations, les ravisseurs font de plus en plus subir à leurs otages des tortures, des viols ou d'autres formes de mauvais traitements. Les victimes, qui comprennent des enfants, sont issues de toutes les couches de la société.

45. En outre, la MINUSTAH a documenté le massacre d'enfants à Cité Soleil et dans d'autres quartiers pauvres au cours d'échanges de feux entre des gangs et la PNH, ainsi que la pratique des violences sexuelles à l'encontre d'enfants. Lors de sa

visite des centres de détention de la police judiciaire le 2 juillet 2005, trois cas de torture présumée à l'encontre d'enfants détenus ont été signalés à la MINUSTAH.

46. Pour s'attaquer au problème des violations présumées des droits des enfants, la MINUSTAH a signé avec la Police nationale un accord visant à dispenser à toutes les nouvelles recrues une formation générale sur la protection des enfants. Les 778 membres de la PNH récemment formés ont tous suivi cette formation. De plus, une campagne commune de lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants, notamment la prostitution et les abus sexuels visant des mineurs, a été lancée dans tout le pays en collaboration avec la Coalition haïtienne pour la défense des droits de l'enfant.

V. Situation humanitaire et développement

47. Parallèlement aux efforts déployés par la MINUSTAH pour régler les problèmes relatifs à la situation politique, à la sécurité et aux droits de l'homme, la communauté internationale continue de jouer un rôle de premier plan dans l'action menée pour fournir l'aide humanitaire et assurer le développement nécessaires pour stabiliser durablement le pays. La mise en place d'une nouvelle administration au début de l'année prochaine risque de susciter des espoirs irréalistes. Il sera particulièrement important de faire en sorte que, pendant la période suivant les élections, l'assistance internationale permette de créer des emplois et se traduise par une amélioration tangible sur le terrain.

A. Situation humanitaire

48. Jusqu'ici, deux cyclones, Dennis et Emily, se sont abattus sur Haïti en 2005, faisant 32 morts, endommageant 15 écoles, 400 habitations, 3 réseaux d'adduction d'eau et 1 pont dans la péninsule méridionale. Dans certaines régions, on estime que les pertes agricoles représentent de 20 à 25 % de la nouvelle récolte, ce qui vient aggraver les effets de la sécheresse qui avait sévi au début de l'année et qui avait déjà réduit la production agricole de plus de 50 % dans les zones les plus gravement sinistrées (voir S/2005/313, par. 36). La MINUSTAH et les organismes des Nations Unies ont non seulement participé aux opérations de secours mais se sont aussi attachés à aider le pays à mieux se préparer à faire face aux catastrophes. Le PNUD a participé à l'établissement d'un plan d'action national et à l'organisation de deux exercices de simulation des cyclones pour mettre à l'essai les mécanismes de coordination nationaux et ceux des Nations Unies. Ces préparatifs ont permis de mieux coordonner les interventions interorganisations lors des deux cyclones.

49. La violence a continué d'entraver les activités des organismes humanitaires dans les taudis de Port-au-Prince. Malgré des conditions de travail difficiles, les organismes des Nations Unies et les ONG ont exécuté ou continuent d'exécuter 47 projets portant sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'enseignement, les infrastructures, la santé, les droits de l'homme, la parité des sexes, la création d'emplois et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

B. Développement, Cadre de coopération intérimaire et projets à effet rapide

50. La situation économique en Haïti continue de pâtir de la crise sociopolitique. La poursuite de la mise en œuvre du Cadre de coopération intérimaire (voir S/2003/698, par. 25), du programme de redressement économique et du programme d'aide d'urgence après le conflit a permis de redresser en partie les déséquilibres économiques. La hausse des cours du pétrole et l'insuffisance de la capacité de production de même que les catastrophes naturelles qui ont frappé le pays en 2004 ont été les principaux facteurs ayant fait obstacle à une reprise économique en 2005. Le Gouvernement de transition a pris plusieurs mesures positives dans le domaine des finances publiques en vue de combattre la corruption et la contrebande, qui ont contribué à maîtriser l'inflation et à stabiliser la monnaie locale. Toutefois, les besoins en matière de services de santé publique, d'éducation, d'approvisionnement en eau salubre, de sécurité et de justice ainsi que d'infrastructures publiques demeuraient pressants. Seulement 5 % du réseau routier national qui compte 3 202 kilomètres sont jugés convenables.

51. Le Gouvernement de transition a fait état d'améliorations en ce qui concerne le versement des contributions annoncées au titre du Cadre de coopération intérimaire depuis mai. Les sommes versées ont augmenté de 19 % et sont maintenant conformes aux projections initiales pour 2004-2005, estimées à près de 500 millions de dollars. Quarante-cinq pour cent étaient destinés à financer l'accès aux services de base, 10 % la reprise économique, 20 % la gouvernance économique, 13 % la gouvernance politique, 12 % correspondant à l'aide budgétaire, aux arriérés et aux ressources non allouées. Le Gouvernement de transition avait bon espoir que les futurs décaissements respecteraient les objectifs financiers prévus en 2005-2006. Lors d'une conférence sur l'assistance internationale à Haïti, tenue les 16 et 17 juin 2005 à Montréal, la communauté des donateurs a réaffirmé qu'elle était fermement résolue à apporter un appui à long terme au pays et a pris acte de l'appel lancé par le Gouvernement de transition en faveur d'un accroissement de l'assistance pour le maintien de l'ordre, l'approvisionnement énergétique, la création rapide d'emplois et la préparation de la nouvelle année scolaire.

52. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a poursuivi ses activités en vue de fournir des repas à 330 000 élèves du primaire et du secondaire dans les zones les moins sûres dans le nord, le nord-est, l'ouest et l'Artibonite. Dans le cadre d'une campagne nationale menée par le Ministère de la santé et de l'éducation avec le soutien actif du PAM, quelque 700 000 élèves ont été traités contre des infections parasitaires et une formation a été offerte à plus de 16 000 enseignants et agents sanitaires. En mai, le PAM a lancé une nouvelle intervention prolongée de secours et de redressement qui permettra de dispenser une éducation nutritionnelle et de fournir une assistance alimentaire à 550 000 enfants souffrant de malnutrition, femmes enceintes et allaitantes, personnes contaminées par le VIH/sida et tuberculeux. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont lancé conjointement un programme quinquennal visant à faire baisser les taux de mortalité maternelle élevés. Un million de femmes dans les trois provinces du nord et du centre d'Haïti devraient bénéficier de ce programme.

53. Durant l'exercice financier 2004-2005, la MINUSTAH a approuvé 98 projets à effet rapide d'un montant s'élevant à 969 873 dollars. Les populations des

10 régions ont bénéficié de ce programme qui portait sur des domaines tels que l'agriculture, l'éducation, l'environnement, la santé, le VIH/sida, les droits de l'homme, la parité des sexes, les secours d'urgence, la remise en état des infrastructures, l'approvisionnement en eau et l'assainissement et l'éducation civique. Quarante projets à effet rapide ont été menés à bien, les autres ayant atteint différents stades d'exécution. La MINUSTAH a décentralisé le programme pour l'exercice 2005-2006, confiant aux bureaux régionaux la responsabilité d'évaluer les demandes et de prendre les décisions et rendant ainsi le programme mieux adapté aux besoins.

VI. Appui à la Mission

54. Le quartier général intégré de la MINUSTAH était entièrement installé le 27 juin. Les travaux de rénovation et le transfert des composantes de la Mission au quartier général sont pratiquement achevés. Le 20 juillet, les bureaux régionaux intégrés qui étaient prévus étaient opérationnels dans tout le pays, et la planification de l'aide au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion ainsi que le processus électoral progressent de manière satisfaisante. Des locaux convenables pour héberger le personnel de l'unité de police constituée supplémentaire, les troupes et les membres de la police civile ont été trouvés et les aménagements nécessaires sont pratiquement achevés.

55. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a élaboré une plan d'exécution de son mandat qui définit le rôle respectif de ses différentes composantes dans la réalisation des objectifs généraux. Ce plan permettra d'améliorer encore les activités de coordination et d'intégration au sein de la Mission.

56. La MINUSTAH continue de dispenser une formation destinée à sensibiliser son personnel au problème du VIH/sida. Le premier stage de formation de 28 conseillers de la MINUSTAH pour le VIH a eu lieu en juillet 2005. Des services de conseils et de test ayant un caractère facultatif sont désormais offerts au personnel de la Mission.

VII. Aspects financiers

57. Dans sa résolution 59/17 B du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a alloué au compte spécial de la MINUSTAH un montant brut de 494 887 000 dollars, soit 41 240 583 dollars par mois, pour la période allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006. Après l'adoption de la résolution 1608 (2005) du Conseil de sécurité en date du 22 juin 2005, un rapport contenant un budget révisé d'un montant de 518 828 500 dollars, pour la période allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006, a été présenté à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine au cours de la partie principale de sa soixantième session.

58. Au 31 juillet 2005, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSTAH se chiffraient à 331,7 millions de dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 2 milliards 557 millions de dollars.

VIII. Observations

59. Haïti se trouve à un tournant décisif. L'inscription d'un grand nombre d'électeurs et la participation de candidats représentant de vastes secteurs de l'opinion publique améliorent les perspectives d'un processus électoral crédible. Des progrès ont aussi été réalisés dans l'action visant à lutter contre les menaces immédiates pour la sécurité. Toutefois, les acquis demeurent fragiles, il faut assurer une plus grande ouverture du processus électoral et améliorer la prise des décisions à cet égard. Les problèmes techniques rencontrés, le risque d'escalade de la violence pendant la campagne électorale, de même que l'impunité et le mépris des droits de l'homme figurent parmi les autres problèmes à régler.

60. C'est essentiellement aux dirigeants et au peuple haïtiens qu'il incombe d'assurer le relèvement du pays. Toutefois, pour que Haïti parvienne à une stabilité et un développement véritables, une assistance internationale solide et soutenue doit être fournie dans le cadre de la MINUSTAH et d'une assistance bilatérale complémentaire et étroitement coordonnée. À cet égard, le ferme engagement pris par les membres du Groupe restreint pour Haïti au cours de la réunion ministérielle que j'ai convoquée à New York le 17 septembre, de la réunion des pays latino-américains fournisseurs de contingents qui a eu lieu récemment et de la réunion du Groupe de Rio qui s'est tenue à Bariloche (Argentine), est encourageant.

61. Les élections ne seront crédibles que si les candidats et leur électorat ont le sentiment que le processus est transparent et que tous ont des chances égales. À cet égard, il est essentiel que le Gouvernement de transition réponde sans plus tarder aux préoccupations qui subsistent au sujet de la loi électorale et prenne des mesures propres à faciliter la tenue d'élections ouvertes à la participation de tous. Il faut absolument éviter de donner l'impression que le processus judiciaire est utilisé d'une manière qui pourrait nuire à la participation politique. Le versement de fonds publics aux partis politiques contribuerait à réduire le risque que ceux-ci ne recourent à des sources de financement d'origine douteuse. Les chefs des partis politiques, agissant de concert avec le Gouvernement de transition et la société civile, devraient s'efforcer d'établir un dialogue et une coopération entre les partis.

62. Il est urgent de mettre en œuvre les 10 mesures prioritaires définies par la MINUSTAH et l'OEA pour surmonter les principales difficultés d'ordre technique et organisationnel auxquelles se heurte le processus électoral, et il faut, en particulier, renforcer à titre prioritaire la capacité institutionnelle du Conseil électoral provisoire. La communauté internationale devrait, de son côté, être prête à jouer un rôle plus actif dans l'organisation des élections afin d'en assurer le succès. Pour ce faire, il faudrait une augmentation correspondante à court terme des ressources de la MINUSTAH.

63. L'assistance financière importante que les donateurs bilatéraux se sont engagés à fournir pour l'organisation des élections est appréciée. Il est maintenant urgent que les contributions annoncées soient intégralement versées et que les ressources nécessaires soient fournies pour couvrir entièrement le coût du processus électoral.

64. Malgré l'amélioration de la situation en matière de sécurité récemment observée et le succès des opérations de vaste envergure montées conjointement dans ce domaine, il faut redoubler d'efforts pour continuer à faire pression sur les groupes armés illégaux. Les opérations de sécurité devraient s'accompagner d'une assistance humanitaire et d'une aide au développement, et il faudrait recevoir

rapidement les ressources requises à cette fin. Une assistance bilatérale des donateurs sera également nécessaire pour pouvoir faire sérieusement face aux menaces que représente pour la sécurité le trafic de drogues et d'armes.

65. Étant donné que la prochaine phase du processus électoral pourrait être marquée par une intensification des tensions, l'annonce par un ou plusieurs États Membres de leur volonté d'apporter des renforts à la MINUSTAH en déployant, le cas échéant, une présence au large des côtes pendant cette phase aurait un effet à la fois rassurant et dissuasif.

66. Le renforcement des institutions chargées de faire respecter la loi en Haïti, notamment la réforme de la Police nationale haïtienne, est essentiel pour maintenir efficacement la stabilité interne et étendre l'autorité de l'État. Les informations récentes et profondément troublantes selon lesquelles certains officiers de la Police nationale auraient commis des crimes graves et des violations des droits de l'homme mettent encore plus en relief la nécessité d'une telle réforme. Toutefois, le niveau de coopération et l'attitude des responsables de la Police nationale se sont nettement améliorées. Il sera indispensable que les autorités haïtiennes manifestent leur volonté résolue de mettre un terme à l'impunité et encouragent le professionnalisme pour que la réforme puisse aller de l'avant. De même, des contributions généreuses et soutenues de la communauté internationale, fournies en étroite coordination avec la MINUSTAH et le mécanisme de contrôle et de certification, seront essentielles.

67. La réforme de la police doit être entreprise parallèlement à l'amélioration du fonctionnement des systèmes judiciaire et pénal en Haïti. Des progrès tangibles dans ces domaines revêtent une importance cruciale pour donner au public davantage confiance dans la viabilité du futur Gouvernement haïtien. Le Gouvernement de transition ne doit épargner aucun effort pour accomplir des progrès dans la mise en œuvre de ces réformes au cours du mandat qui lui reste à courir afin d'asseoir sur des bases solides le futur Gouvernement.

68. Il est également essentiel que les autorités haïtiennes collaborent étroitement avec la MINUSTAH et l'ensemble de la communauté internationale pour renforcer la protection des droits de l'homme, mettre un terme à l'impunité et traiter des cas de détention illégale, arbitraire et prolongée.

69. Le Gouvernement qui accédera au pouvoir après les élections devra relever des défis considérables sur le plan politique et dans les domaines de la sécurité et des droits de l'homme avec des moyens techniques restreints et des ressources modestes. Il faudra que la communauté internationale continue d'apporter une assistance importante au moins pendant les prochaines années.

70. Pour mettre au point une stratégie efficace permettant d'apporter une aide à Haïti, il faudra non seulement tenir compte des dimensions politiques et sécuritaires de la stabilité mais aussi de ses aspects sociaux et économiques. Des espoirs irréalistes pourraient conduire à l'instabilité, notamment pendant la période suivant les élections. La générosité des donateurs devra trouver une expression concrète sur le terrain, sous la forme de projets à forte intensité de main-d'œuvre capables de rétablir la confiance du public dans le processus de consolidation de la paix. Il faudra aussi que les donateurs apportent leur soutien aux autorités centrales et locales et entreprennent des activités à long terme en vue de combattre la pauvreté.

71. Je remercie les États Membres qui fournissent des contingents et du personnel de police à la MINUSTAH pour la constance de leur engagement, ainsi que les

membres du Groupe restreint et d'autres organismes, institutions, contribuants et donateurs de l'appui qu'ils fournissent à la Mission dans l'exécution de son mandat. Je me félicite en particulier du rôle de premier plan joué par l'OEA dans les opérations d'inscription sur les listes électorales. Qu'il me soit enfin permis de rendre hommage à mon Représentant spécial, M. Juan Gabriel Valdés, ainsi qu'aux membres des composantes militaire et civile et au personnel de police de la MINUSTAH pour le dévouement et le zèle dont ils font preuve pour promouvoir la paix et la stabilité en Haïti.

Annexe I

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : pays fournissant des militaires et des contingents (au 29 septembre 2005)

Pays	*Officiers*	*Soldats*	**Total**
Argentine	10	547	**557**
Bolivie	4	–	**4**
Brésil[a]	20	1 199	**1 219**
Canada	3	–	**3**
Chili	9	534	**543**
Croatie	1	–	**1**
Équateur	1	66	**67**
Espagne	2	200	**202**
États-Unis d'Amérique	4	–	**4**
France	2	–	**2**
Guatemala	3	80	**83**
Jordanie	9	861	**870**
Malaisie	1	–	**1**
Maroc	4	164	**168**
Népal	6	750	**756**
Paraguay	3	–	**3**
Pérou	5	202	**207**
Philippines	2	155	**157**
Sri Lanka	5	750	**755**
Uruguay	7	771	**778**
Yémen	1	–	**1**
Total	**102**	**6 279**	**6 381**

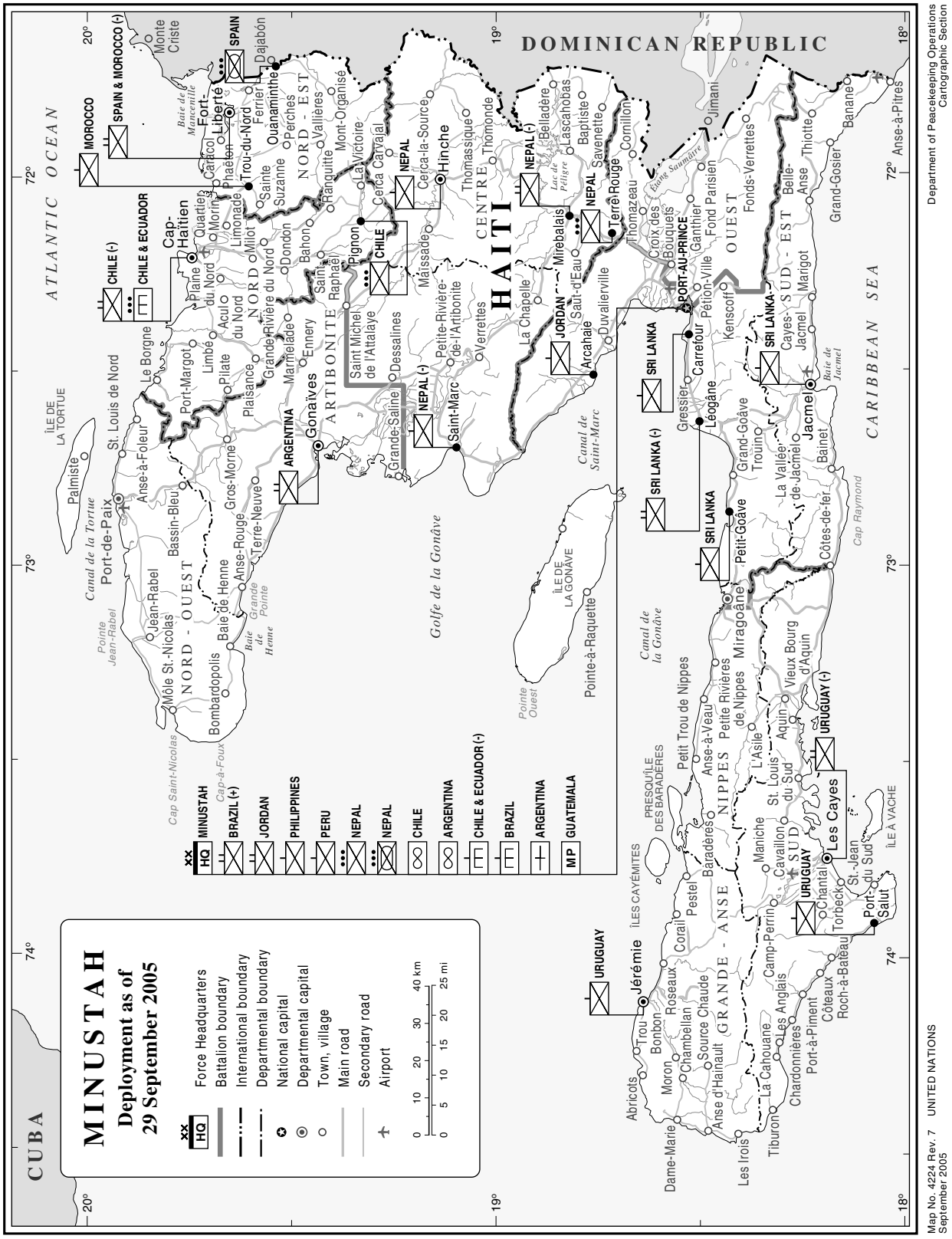
[a] Y compris le commandant de la Force.

Annexe II

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : pays fournissant des membres de la police civile et des unités de police constituées (au 29 septembre 2005)

Pays	*Membres de la police civile*	*Unités de police constituées*	**Total**
Argentine	5	–	**5**
Bénin	29	–	**29**
Bosnie-Herzégovine	10	–	**10**
Brésil	1	–	**1**
Burkina Faso	51	–	**51**
Cameroun	43	–	**43**
Canada[a]	80	–	**80**
Chili	11	–	**11**
Chine	9	125	**134**
Égypte	14	–	**14**
El Salvador	4	–	**4**
Espagne	33	–	**33**
États-Unis d'Amérique	49	–	**49**
France	79	–	**79**
Ghana	26	–	**26**
Guinée	31	–	**31**
Jordanie	7	287	**294**
Mali	13	–	**13**
Maurice	2	–	**2**
Népal	5	125	**130**
Niger	10	–	**10**
Nigéria	10	–	**10**
Pakistan	–	248	**248**
Philippines	19	–	**19**
Roumanie	5	–	**5**
Sénégal	1	84	**85**
Sierra Leone	7	–	**7**
Sri Lanka	3	–	**3**
Tchad	19	–	**19**
Togo	4	–	**4**
Turquie	9	–	**9**
Uruguay	8	–	**8**
Yémen	2	–	**2**
Zambie	3	–	**3**
Total	**602**	**869**	**1 471**

[a] Y compris le chef de la police.



Map No. 4224 Rev. 7 UNITED NATIONS
September 2005

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section